

COMMUNE DE LA LUCERNE D'OUTREMER
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
SEANCE DU 14 MAI 2008

PRESENTATION DE ZAC.

Le CDHAT présente les dispositions concernant les ZAC (Zone d'aménagement concerté)

- Créer une adéquation entre les constructeurs aménageurs et la collectivité.
- Permet de définir le contenu des zones à urbaniser
- Promouvoir des modes d'éco.construction.

Une réflexion est lancée sur cette possibilité pour les zones 1AU et 2AU de la commune.

SUBVENTIONS 2008

Bibliothèque pédagogique	20 €
Familles rurales (cheveux blancs)	2400 €
AMM	23 €
Point de départ	23 €
AGAPEI	23 E
NAFSEP	23 €
Secours Populaire	50 €
Anciens Combattants	61 €
CAL	23 €
Croix rouge	23 €
Ecole publique La Haye Pesnel	125 €
Association Normande d'entraide	23 €
Société de Chasse	70 €
Association Parkinsoniens	23 €
ESH Rondes Lucernaises	150 €
Rugby Club	240 €
Ligue cancer	23 €
Ecole St Michel 14enfants/25 soit	350 €
Ecole St Jean des Champs 1enf/25 soit	25 €
Echange Angleterre	150 €

INAUGURATION

(café-épicerie - chaufferie)

Vendredi 05 septembre2008 à 18 heures.

FESTIVAL

(Energies renouvelables et du développement durable)

Samedi 06 septembre 2008 à confirmer.

TRAVAUX DIVERS

- Travaux terminés à la Douveterie (chemin piétonnier)
- Rol Normandie doit intervenir sur les trottoirs du lotissement "St Gilles" et ralentisseur pour le lotissement "Les Perrières" ainsi que rue "Télégraphe

Chappe” suite aux passages des camions.

- Recenser tous les points chroniques de sortie d'eau sur les routes en cas d'orage.

SIVU DE PLOTIN

la 1ère réunion de travail a eu lieu le 14/05/2008

M.Desmottes Gilles expose l'avancement des travaux de la station d'épuration et précise que le terrassement de la voirie est prévu en juillet.

TARIFS ASSAINISSEMENT

* PART SIVU PLOTIN

1,22 €/M3 à 1,53 €/m3

* PART RESEAU LA LUCERNE D'OUTREMER

(liée à la consommation en m3)

	<u>2007</u>	<u>Variation</u>	<u>2008</u>
< 100	0,86 €	-20%	0,69 €
100 à 199	0,77 €	-20%	0,62 €
200 à 499	0,69 €	-20%	0,55 €
> 500	0,49 €	-20%	0,39 €
Part fixe	27,38 €		27,38 €

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour :

-Renouvellement de l'adhésion EDDEN pour un montant de 20 €.

- Modification des statuts de la Communauté communes :

La compétence "*gestion et suivi du contrat territorial*"

est remplacée par la compétence :

"Etude et coordination de toutes démarches destinées à la protection de l'eau et des milieux associés"

QUESTIONS DIVERSES

-Le conseil d'école aura lieu le 19 juin 2008 à 19 heures.